



**Monsieur P. Henry**, Ministre du climat, de l'énergie et de la mobilité de la Région wallonne  
**Madame F. Pigeolet**, Bourgmestre de la ville de Wavre  
**Madame J. Chantry**, Bourgmestre de la ville d'Ottignies  
– Louvain-la-Neuve

Brabant Wallon, le 21 avril 2020.

Mesdames les Bourgmestres,  
Monsieur le Ministre,

Concerne : sécurité et respect des mesures de distanciation sociale sur la piste cyclable reliant Wavre à Ottignies.

La période de confinement se marque par une diminution significative du nombre d'automobilistes, et une augmentation substantielle du nombre de cyclistes sur les routes. Dans ce contexte, nous avons pris note de l'encouragement à fermer certaines voiries régionales à la circulation automobile pour que celles-ci deviennent des espaces sécurisés pour les modes actifs. En effet, la plupart des infrastructures cyclables ne sont pas dimensionnées pour une telle circulation. Cela pose problème à différents endroits, notamment sur la piste cyclable bidirectionnelle reliant Wavre à Ottignies.

Bien qu'étroite (1), les cyclistes doivent y circuler dans les deux sens. La même piste accueille aussi les piétons sur la plupart du parcours.

Inutile de dire que cette situation déjà problématique en temps ordinaire (2) engendre aujourd'hui bien plus de conflits de trajectoire potentiellement accidentogènes. Elle impose dans le chef des cyclistes encore davantage d'arrêts et de ralentissements (3).

En tout état de cause, le respect de la distanciation sociale d'1,5 m entre les différents usagers est impossible si l'on respecte l'obligation de circuler sur la piste cyclable.

A l'instar de ce qui se fait à Bruxelles (4), et à l'étranger (5). Il apparaît urgent de prévoir des aménagements provisoires permettant la circulation en toute sécurité (routière et sanitaire) des modes actifs sur l'ancienne route provinciale.

A brève échéance, les mesures suivantes amélioreraient sensiblement la situation :

- déclasser la piste cyclable en cheminement partagé piétons/cyclistes non obligatoire afin d'autoriser les cyclistes à circuler sur la chaussée.
- réduire la vitesse de circulation des voitures à 30km/h, et utiliser les radars déjà présents sur cette voirie pour faire respecter cette limitation.
- le cas échéant réserver une bande de circulation pour la circulation des cyclistes (3) sachant que les automobilistes bénéficient de la possibilité d'emprunter la voie rapide directement parallèle (N 238). Cette solution avait d'ailleurs été retenue sur le tronçon séparant Limal de Limelette lors des travaux effectués il y a peu par Infrabel sur la ligne de chemin de fer adjacente.

Avec le déconfinement, il sera très probablement recommandé aux citoyens de faire un usage raisonné des transports publics mais aussi de se diriger encore plus vers la mobilité douce. Il est dès lors primordial que les infrastructures cyclables soient praticables. Sinon, le risque est que beaucoup d'usagers se tournent vers la bulle rassurante qu'est la voiture avec les problèmes de congestion que cela comporte. A l'inverse, les circonstances se prêtent à des mesures ponctuelles mais rapides permettant d'encourager efficacement les citoyens à continuer à prendre leur vélo au-delà de la période de strict confinement.

Dans l'espoir d'une action coordonnée de votre part, veuillez agréer, Mesdames les Bourgmestres, Monsieur le Ministre, notre considération distinguée.

Le Gracq de Wavre et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve,

1. La piste cyclable actuelle mesure moins de 2m de largeur, alors que la largeur recommandée pour une piste cyclable bidirectionnelle est de trois mètres. De plus, de nombreux croisements avec des voies adjacentes mettent la sécurité des cyclistes en danger étant donné la bidirectionnalité de cette piste : cet aspect a été signalé à plusieurs reprises par le Gracq de Wavre tant à l'autorité communale qu'au SPW.

2. Lire à ce sujet le dossier réalisé en janvier 2019 au sujet du carrefour Masaya.  
<http://ottignies.gracq.org/carrefour-masaya-histoire-diagnostic-et-propositions-du-gracq-olln>

3. Témoignage d'un cycliste Ottintois de notre association qui a circulé sur cette avenue provinciale ce vendredi 17 avril vers 17h :

“Je me dirigeais vers Limal pour aller chercher mon panier de légume. Un peu avant le passage à niveau, je me trouve derrière une famille de cyclistes à l'arrêt (deux adultes et trois enfants, dont un dans une charrette tractée et un autre enfant de cinq ans sur son petit vélo). J'entreprends un dépassement en empruntant la chaussée dans le sens de la circulation. Je suis sur la bande de droite.

Or, pendant ce dépassement, je vois arriver deux jeunes adultes circulant sur la piste cyclable dans le sens inverse qui se déportent sur la chaussée pour dépasser la famille de cyclistes et arrivent dès lors aussi sur la chaussée face à moi. Elles circulent dans le sens inverse de la circulation.

Dans le même temps, un cyclotouriste arrive à grande vitesse sur la bande de gauche. Heureusement, il n'y avait pas de voitures, et nous avons tous trouvé un sillon où nous glisser, mais l'issue aurait pu être autre et le stress était bien présent sachant qu'il s'agit d'un tronçon à 70km/h.”

Une telle situation est de nature à encourager les citoyens raisonnés à prendre leur voiture pour circuler, sachant qu'il n'y a pas véritablement d'alternative équivalente à la N239 pour les cyclistes.

4. Bruxelles : fermeture de l'avenue Charles de Gaulle le long des étangs d'Ixelles:  
<https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/comment-le-coronavirus-va-impacter-l-urbanisme-et-les-transport/10221171.html>

et zone 20 dans le Pentagone :

<https://plus.lesoir.be/295737/article/2020-04-20/pentagone-bruxelles-une-zone-20-avec-pietons-et-cyclistes-prioritaires>

5. Aménagements provisoires à Berlin :

<https://qimby.net/gallery?page=1>